



Pétanque Canada
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038
petanque@petanque.qc.ca



FPQ15B- CODE D'ÉTHIQUE

Ce code d'éthique s'adresse à tous les membres de la Fédération de Pétanque du Québec qui participe à des compétitions internationales. Il fait partie intégrale du document de référence en cette matière. F.P.Q. 015

La Fédération de Pétanque du Québec détient la Charte de la Fédération Canadienne de Pétanque et est affiliée à la Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal. La F.P.Q. est reconnue par le gouvernement du Québec comme l'organisme régissant la Pétanque au Québec.

Ainsi les lois du Québec, les règlements de la F.I.P.J.P. permettant d'une part, et encadre d'autre part, le droit de la F.P.Q. de réglementer la pratique de la Pétanque dans le but de participer à des compétitions internationales et au cours de celles-ci.

En conséquence, la F.P.Q. a adopté avec le présent code d'éthique pour ses membres, joueurs, délégués mandatés, et accompagnateurs, afin de s'assurer que ceux-ci pratiquent la pétanque en respectant les règlements et les grands principes guidant le sport amateur.

En conséquence, les membres de la Fédération de Pétanque du Québec s'engagent à :

1. Respecter les statuts et règlements de la F.P.Q. et F.I.P.J.P
2. Respecter les règlements de la F.I.P.J.P concernant le dopage
3. Ne pas proférer de critique, propos et déclarations non fondées qui pourraient porter préjudice aux membres représentants et officiels de la F.P.Q. et de la F.I.P.J.P.
4. Se conformer aux principes régissant les bons rapports avec leur environnement naturel et social ;
 - Respect de la propriété d'autrui (vol, vandalisme, etc.)
 - Respect de la personne (menaces, injures, état d'ébriété, harcèlement, intimidation, agression physique.)
5. Se conformer en tout temps au code vestimentaire en vigueur et aux horaires dans les tournois auxquels ils participent.
6. Respecter et suivre les directives du chef de délégation et du délégué d'équipe.
7. Participer et avoir une attitude positive en tout temps, en particulier au cours des discussions demandées par le délégué ou le chef de délégation.
8. Contribuer positivement au bon esprit et au confort au sein de la délégation
9. Présenté une preuve d'assurance voyage avant le départ de la délégation
10. Preuve de double vaccination **1 mois** avant le départ au championnat du monde sous peine d'être exclus et d'être remplacée de la délégation.

Les conditions peuvent être modifiées selon l'évolution du virus.

Le contenu de ce code d'éthique a force de règlements pour la Fédération Canadienne de Pétanque, il a été adopté par le conseil d'administration de la Fédération de Pétanque du Québec et doit donc être respecté. Tout manquement ou non-respect de ce code peut entraîner des sanctions disciplinaires allant d'une amende monétaire à une suspension.

Je, soussigné, en tant que membre de la Fédération de Pétanque du Québec qui participe à une compétition internationale, m'engage à respecter ce code d'éthique.

Signature : _____

Date : _____

Nom (caractères d'imprimerie) : _____

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 JANVIER 2019

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 6 JUILLET 2021

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 26 JUILLET 2021